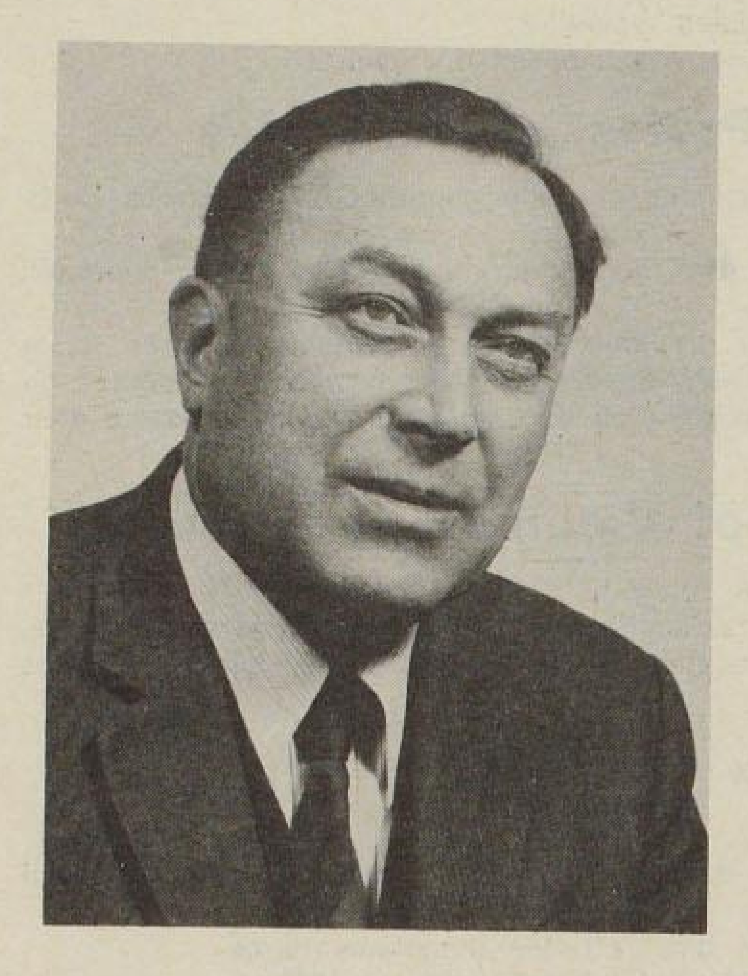
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 MARS 1973

4e CIRCONSCRIPTION — RÉGION DE PLOËRMEL



YVES DU HALGOUET

Républicain Indépendant



ARTHUR GENUIT

Républicain Indépendant

YVES DU HALGOUET, Député sortant — Ingénieur agronome — Ancien prisonnier de guerre — Maire de Guégon — Président de la Commission des Travaux du Conseil Général — Président du Conseil Supérieur du Machinisme Agricole — Membre de la Commission Plénière de la Caisse Nationale de Crédit Agricole — Membre de l'Amicale parlementaire des Petites et Moyennes Entreprises — Président de la Chambre d'Agriculture du Morbihan.

ARTHUR GENUIT, Exploitant agricole — Diplômé d'études agronomiques, économiques et sociales — Maire de Tréal — Président du Centre de Gestion et d'Economie Rurale du Morbihan.

Pour que les Français conservent la liberté, la justice et la paix,
il faut un Président et un Gouvernement forts et stables soutenus par une majorité large et ouverte.

Votez pour le seul candidat **RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT**
investi par les 3 groupes de la Majorité

YVES DU HALGOUET
Député sortant

ARTHUR GENUIT
Remplaçant éventuel

Paysans

Le service d'eau s'accélère et le remembrement en 1974 touchera les dernières communes de la circonscription. Enfin vient la modernisation des exploitations familiales par l'O.G.A.F. et par les plans de modernisation de Bruxelles qui va compléter l'élévation du niveau de vrie partiellement obtenu par les modifications de structures.

Mais les prix agricoles garantis doivent s'étendre et valoriser le travail en modifiant la hiérarchie des productions

Depuis 1960, parité sociale (aide multipliée par 4,5) et promotion professionnelle (aide multipliée par 3,7) sont en place.

Ouvriers

L'emploi et la sécurité de l'emploi sont les plus graves problèmes du monde moderne.

Le niveau de vie doit continuer à s'élever par l'augmentation de la productivité et par la formation professionnelle permanente et l'application de la loi de juillet 1971 sur la promotion sociale doit vous permettre de gravir les échelons dans les entreprises.

L'expansion économique est nécessaire pour garantir les dépenses sociales nouvelles.

La monnaie doit rester stable pour ne pas vous faire perdre le bénéfice des hausses de salaires.

Commerçants - Artisans - Industriels - Professions Libérales

L'expansion de l'activité économique de vos bourgs et de vos villes s'impose car elle conditionne le progrès de la vie rurale.

L'entreprise indépendante à l'échelle de l'homme et de sa famille doit être soutenue, modernisée. C'est pourquoi, en 1972, a été créé le Ministère de l'Artisanat et du Commerce.

Après la suppression de la Taxe Complémentaire en 1971, après la refonte du Régime assurance maladie, après la loi sur l'assurance vieillesse du 3 juillet 1972 et celle du 13 juillet 1972 sur l'aide spéciale compensatrice et le décret du 19 juin 1972 sur la prime de conversion des artisans, il faut préparer la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat pour assurer leur développement et leur rentabilité.

Anciens Combattants - Anciens Prisonniers et Victimes de la Guerre

Votre budget atteint 7,7 milliard N.F. Depuis 1968, l'augmentation a été de 43 %.

Depuis 1968, la hausse des pensions de guerre a été supérieure à 37 %. dépassant celle des traitements d'activité.

Les crédits pour les soins gratuits ont progressé. Les pensions des ascendants ont été relevées. L'allocation des orphelins passera de 220 points à 270.

Économiquement faibles et Vieux Travailleurs

Le minimum vieillesse est passé de 2.300 F en 1968 à 4.500 F en 1972.

D'ici cinq ans, 1 milliard de francs doivent être consacrés au maintien dans leur domicile des personnes âgées qui le souhaitent.

Il faut assurer l'application de la loi votée en 1972 sur la généralisation des retraites complémentaires.

Le budget social de la Nation est passé de 92,1 milliards de francs en 1964 à 188,2 milliards en 1972.

L'incapacité de travail pour la retraite anticipée est abaissée de 100 % à 50 %.

L'âge de la retraite sera abaissé progressivement.

Jeunes

Les établissements d'enseignement général sont construits. L'enseignement technique sera développé. La gratuité des transports sera obtenue, ainsi que l'allocation d'étude égale pour tous pour remplacer les bourses dont la répartition est mauvaise.

L'équipement sportif sera poursuivi.

L'apprentissage sera rémunéré, et à l'usine ou à la ferme vous pourrez vous spécialiser et accroître vos gains grâce à la loi sur la formation professionnelle continue et la promotion sociale qui va entrer en application.

Familles nombreuses

La suppression des zones de salaires est acquise pour les prestations familiales qui suivent l'évolution des prix et auxquelles s'ajoutent des aides pour les orphelins, les mineurs handicapés et les frais de garde, et une augmentation des aides au logement.

La liberté d'enseignement au choix des parents sera efficacement protégée.

Collectivités locales

Le renforcement de l'électrification rurale commence.

Les crédits du service d'eau passent, dans le Morbihan, de 1.5 milliard à 5,5 milliards en 1973.

Le téléphone automatique est déjà à Guer et à Ploërmel et vraiment pour demain dans les autres cantons.

L'équipement touristique est en cours de réalisation.

A travers la Région et le C.E.L.I.B., nous mettrons sur pied la Bretagne Centrale qui aura des aides spéciales. Déjà par la Rénovation Rurale les crédits d'investissement des communes sont largement augmentés.

Depuis 1968, la vie rurale s'est davantage modernisée que durant la IVe République.

POUR ASSURER

L'EMPLOI PAR L'EXPANSION ECONOMIQUE,
L'ELEVATION DU NIVEAU DE VIE PAR LA STABILITÉ,
LA LIBERTÉ PAR LA SECURITÉ,
LE PROGRES SOCIAL PAR LA PAIX.

VOUS VOTEREZ POUR LE SEUL CANDIDAT INVESTI PAR L'UNION DES RÉPUBLICAINS DE PROGRES

YVES DU HALGOUET

Imp. Le Ploërmelais - Ploërmel